

## LA COMTESSE DE CHARNY

Représentants de la nation, dit-il, l'Assemblée législative a cessé ses fonctions, elle dépose le gouvernement entre vos mains.

« Le but de vos efforts sera de donner aux Français la liberté, les lois et la paix. La Liberté, sans laquelle les Français ne peuvent plus vivre. Les lois, le plus ferme fondement de la liberté. La Paix, le seul et unique but de la guerre. »

« LA LIBERTÉ, LES LOIS ET LA PAIX, ces trois mots furent gravés par les Grecs sur les portes du temple de Déaphes. »

« Vous les imprimeriez sur le sol entier de France. »

L'Assemblée législative avait duré un an. Elle avait su s'accomplir d'immenses et terribles événements : le 20 juin, le 10 août, le 2 octobre.

Elle laissa à la France la guerre avec les deux puissances du Nord ; la guerre civile dans la Vendée : une dette de deux milliards deux cent millions d'assignats, et la victoire de Valmy, remportée la veille et ignorée en Europe de tout le monde.

Pétion fut nommé président par acclamation : Condorcet, Brissot, Rabaut Saint-Etienne, Vergniaud, Camus et Lassource, furent nommés secrétaires : cinq girondins sur six.

Le 20 septembre, le jour même de la bataille de Valmy, d'autres combattants avaient une bataille bien autrement décisive.

Saint-Just, Lequinio, Panis, Billaut-Varennes, Collot-d'Herbois, et quelques autres membres de la future Assemblée étaient au Palais-Royal. Ils résolurent que, dès le lendemain, le mot de république serait lancé à leur entrée.

S'ils l'avaient, dit Saint-Just, ils sont perdus, car ce mot, c'est nous qui les premiers l'avons prononcé. S'ils l'écartent, ils sont perdus encore, car en s'opposant à cette passion du peuple, ils seront submergés par l'impopularité que nous amasserons sur l'imposture.

Collot-d'Herbois se chargea de la motion.

Aussi, à peine François de Neufchâteau eut-il remis les pouvoirs de l'ancienne Assemblée à la nouvelle, que Collot-d'Herbois demanda la parole. Elle lui fut accordée. Il monta à la tribune, le mot d'ordre était donné aux imparfaits.

Citoyens représentants, dit-il, je propose ceci : C'est que le premier décret de l'Assemblée qui vient de se réunir, soit l'abolition de la royauté.

A peine ces mots furent-ils prononcés, qu'une acclamation immense s'éleva de la salle et des tribunes.

Deux opposants se levèrent seuls, deux républicains bien connus : Barrère et Quérard.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer, après les lumières que le 10 aout a répandues.

Le décret n'a pas besoin de considérer